

**PROCES VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 9 février
2024**

2024 – n° 1

Le Conseil d'Administration de l'association « GENERATIONS MOUVEMENT - Fédération de la Mayenne » s'est réuni le vendredi 9 décembre 2024 à 9h au siège social de l'association sous la présidence de **M. Yvon DELCOURT**.

Étaient présents : AUBERT Soizic - BIGOT Francis – BOUSSAT Alain – BRIELLE Gérard – BRILLET Jacques – BRILLET Jean-Norbert – BRUNET Monique – CHARTIER Christiane – DELCOURT Yvon – DELSART Marie-Jo – DEVIN Didier – ELIE Joël – FLEURY Chantal – FOUCAULT Annick – GARNIER Louis – GEVRAISE Jean-Claude – GRAND Daniel – HALOPEAU Armand – HOCDE Michel – HUET Mauricette – JOUNEAUX Jean-Michel – LEVEQUE André – MADIOT Michel – MAUBOUSSIN Christian – MAUGENDRE Joël – NOEL Jean-Pierre – PAUMARD Solange – PICAUT Maryvonne – ROMAGNE Georges – ROUXEL Jean-Pierre – TERRIEN Jacqueline.

Étaient excusés : ANDRE Françoise – GLINCHE Nadine – LECLERC Bernard – MORICE Bernard – PIERRE André – ROBERT Michel – VOISIN Jean-Claude.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 décembre 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des administrateurs présents

Avant de commencer l'ordre du jour, Yvon demande aux administrateurs présents, s'ils accepteraient, à compter de la prochaine réunion, que celle-ci soit enregistrée. Cela permettrait à Jacqueline de lui faciliter la rédaction des PV et de participer plus aisément aux discussions.

Il est bien évident, qu'après chaque PV établi, l'enregistrement sera effacé et repartira pour un nouvel enregistrement.

Les Administrateurs présents ont accepté à l'unanimité.

2 – Bilan financier

Soizic Aubert nous fait la lecture du bilan financier 2023.

Produits d'exploitation : 832 052,10 €

Charges d'exploitation : 825 278,47 €

Résultat d'exploitation : 6 773,63 €

Il s'agit du résultat global, dont le résultat financier et exceptionnel ci-dessous.

Depuis cette réunion, le résultat est de 3 182,23 € après réintégration de la facture non parvenue des gobelets doseurs affectée à la prévention routière.

Jean-Pierre fait remarquer les marges non négligeables réalisées par les spectacles et les voyages, d'environ 30 000,00 €. Il est donc nécessaire de faire remonter à chaque président de club que sans participation aux spectacles et/ou aux voyages, la tarification de ceux-ci sera augmentée.

En ce qui concerne les déficits des concours de pétanque et de dictée, ils correspondent aux frais d'hébergement et de repas, qui sont payés par la fédération. Reste à charge des participants les frais de déplacement.

Un échange a eu lieu sur l'opportunité de maintenir à ce niveau de 3 000,00 €, la participation de Générations Mouvement de la Mayenne au concours de pétanque national.

Les frais de participation au concours départemental de belote sont de 8,00 €/personne, qui sont généralement payés par le club des participants.

Le règlement de l'âge pour participer au concours de pétanque est de 45 ans.

Une équipe de pétanque qui est allée en finale ne peut pas y participer 2 années consécutives.

En ce qui concerne la finale de dictée, il ne peut y avoir qu'une seule participation au niveau national.

3 – Mandat des administrateurs

3 membres arrivent en fin de mandat de 12 ans maximum, un vote est nécessaire pour une prolongation de 3 ans.

Les administrateurs concernés sont : Yvon - Marie-Jo – Soizic.

Résultats des votes :

Votants : 29

Votes pour : 24

Blancs : 2

Nuls : 3

Yvon – Marie-Jo et Soizic sont proposés à l'A.G. pour une réélection de 3 ans.

Yvon précise qu'il est resté vice-président du territoire de Craon, maintenant représenté par Mauricette Huet, la présidente, en attendant d'intégrer le collège III lors de l'élection en AGO le 4 avril.

En ce qui concerne les territoires :

Jean-Pierre ROUXEL ne se représente pas, mais pense avoir trouvé un remplaçant.

Idem pour Michel MADIOT, qui n'a pas trouvé de remplaçant, mais qui veut bien rester pour aider.

4 – Proposition de modifications des statuts départementaux

Durant 3 réunions quelques membres du bureau ont réétudié les statuts de la fédération départementale pour un examen en bureau et en conseil d'administration.

Marie-Jo, nous en fait la lecture en soulignant tous les articles concernés.

Le CA les approuve à l'unanimité. Ces modifications seront soumises à l'AGE du 4 avril 2024.

5 – Proposition du tableau de la composition de Conseil

Une nouvelle présentation de la composition du conseil d'administration et du bureau est projetée ; elle est validée dans son principe mais elle ne sera finalisée qu'après l'AG compte tenu des modifications qui en résultent (mise à jour de la page concernant le collège I, changement de collège d'Yvon,...)

6 – Voyages 2024 et propositions 2025

Voyages 2024

- ANCV : 16 séjours avec 827 inscrits, reste 17 places à Grasse
- Neige-Raquette : 2 groupes avec 100 personnes à Praz sur Arly (Janvier 2024)
- Croisière MSC : 119 personnes Croisière du 14 au 21 octobre 2024
- Afrique du Sud : 85 personnes du 3 au 14 novembre 2024(40) et 26 novembre au 7 décembre (45)
- **Total : 22 groupes avec 1 131 personnes, soit + 40 % par rapport à 2023**

Département	Lieux	Organisateur	Dates	Tarif	Nbre Inscrits	Accompagnateurs
Côtes d'Armor	Trégastel	Belambra	1er au 8 juin 2024	700 €	51	Bernard LECLERC
Espagne	Caella 1	ATC Routes du Monde	2 au 9 juin 2024	790 €	61	Michel HOCDÉ
Alpes Maritimes	Grasse 1	AEC	8 au 15 juin 2024	740 €	49	Joël ELIE
Alsace	Obernai 1	VVF	8 au 15 juin 2024	700 €	53	Daniel GRAND
Haute-Corse	Borgo 1	Belambra	8 au 15 juin 2024	1 030 €	51	Chantal FLEURY
Bouches du Rhône	Marseille 1	Villages Club du Soleil	2 au 9 juin 2024	740 €	48	Michel MADIOT
Pas de Calais	Ambleteuse 1	Artes	9 au 16 juin 2024	700 €	50	Alain BOUSSAT
Alpes Maritimes	Grasse 2	AEC	15 au 22 juin 2024	740 €	40	Bernard LECLERC
Jura	Bois d'Amont	CEVEO	15 au 22 juin 2024	700 €	52	André LEVEQUE
Alsace	Obernai 2	VVF	31 août au 7 septembre 2024	700 €	55	Marie-Jo BRIELLES
Finistère	Port Manech	Miléade	31 août au 7 septembre 2024	0 €	0	ANNULÉ
Pyrénées	Saint Jean de Luz	VVF	31 août au 7 septembre 2024	700 €	53	Jacqueline TERRIEN
Bouches du Rhône	Marseille 2	Villages Club du Soleil	1er au 8 septembre 2024	740 €	48	Jean-Norbert BRILLET
Auvergne	Murrol	AZUREVA	1er au 8 septembre 2024	720 €	53	Louis GARNIER
Haute-Corse	Borgo 2	Belambra	7 au 14 septembre 2024	1 030 €	51	Nadine GLINCHE
Pas de Calais	Ambleteuse 2	Artes	8 au 15 septembre 2024	700 €	56	Monique BRUNET
Espagne	Caella 2	ATC Routes du Monde	15 au 22 septembre 2024	790 €	56	Chantal FLEURY

Le voyage de Port Manech est annulé, car pas assez d'inscriptions.

Voyages 2025

A compter de cette année 2024, pour les séjours neige, croisières et voyage en Afrique du sud, c'est Yvon qui prend cela en main, afin de soulager Jean-Pierre.

Yvon pose la question suivante : faut-il continuer à faire 2 voyages en Afrique du sud, ou bien ne plus en faire qu'un seul et essayer une autre destination ?

Se limiter à 40 personnes par voyage.

Yvon a déjà fait plusieurs démarches pour de nouvelles destinations, pour les séjours à la neige.

Pour 2025, Yvon propose un voyage en Afrique du Sud et un autre au Mexique.

Une croisière dans les Fjords Norvège.

En ce qui concerne les séjours raquettes, Yvon attend les réponses des organismes.

ANCV 2025

Pour l'année 2025, garder les destinations qui fonctionnent bien, enlever les voyages qui ne plaisent plus et choisir de nouvelles destinations.

Jean-Pierre alerte l'assemblée sur les risques fiscaux et financiers liés au grand nombre de séjours organisés par GM53.

HOMAIR/TOHAPI

Déjà 21 semaines de réservées pour Homair/Tohapi. Le choix des campings a augmenté, ainsi que les taxes.

Ne pas hésiter à prendre l'assurance annulation.

Lors du règlement de réservation, faire 2 chèques différents : 1 pour la taxe de séjour et les poubelles et le second pour la réservation.

7 – Spectacles 2024 et 2025

Spectacles 2024

2 spectacles en mars 2024

- Le mardi 12 mars à Château-Gontier
- Le mercredi 13 mars à Louverné

Les intervenants sont des chanteurs : Sébastien Quintino et Emilie Santucci et un humoriste, Cougnasse.

Pour la première fois une buvette sera mise à disposition à chaque entracte.

Ces spectacles se présenteront comme suit : Chanteurs – Entracte – Humoriste – Entracte – Chanteurs.

Prix du spectacle : 28,00 €

Oasis assurera le son et les lumières.

Déjeuner/spectacle 2024

Mayenne : le 2 octobre 2024

Louverné : le 3 octobre 2024

Château-Gontier : le 4 octobre 2024

Le traiteur sera l'entreprise SAUVAGE pour les 3 endroits.

Le groupe d'artistes retenu est : OASIS.

Assemblée Générale départementale 2024

Le traiteur sera l'entreprise TROTTIER. Le spectacle est prévu à partir de 15 h 00.

L'organisation prévue sera la même que celle qui a été faite lors du déjeuner/spectacle d'octobre 2023. Un bracelet sera remis aux personnes qui auront choisi le repas et le spectacle.

Le spectacle sera donné par le « Cabaret Etincelle ».

Les tarifs sont : 38.00 € pour repas et spectacle et 16,00 € pour le spectacle seul.

En premier lieu il y aura une assemblée extraordinaire, afin de faire adopter les nouveaux statuts de la fédération.

L'assemblée générale ordinaire prendra la suite avec la présentation et l'approbation :

- du PV de l'AG 2023
- du rapport d'activités et des commissions.
- du bilan comptable.
- de la cotisation 2025
- du rapport moral

Spectacles 2025

En cours de recherches

8 – Journée de la forme 2024

Nous avons eu une réunion le 15 janvier dernier à Ambrières les Vallées. Il en ressort que nous avons les 2 salles gratuites. Le traiteur pour le repas du midi sera : Bertrand Boulier. Le tarif est de 23.00 € Les bénévoles mangeront à 11 h 00.

L'apéritif et l'entrée seront servis directement sur les tables.

Le buffet du soir pour les bénévoles sera fait par le traiteur de Oiseau . Ce repas est offert à tous les bénévoles ayant travaillé à la journée, ainsi qu'à leurs conjoints.

Le certificat d'études se fera dans la salle du club.

Les stationnements seront fléchés le matin même.

Journée de la forme 2025

La journée de la forme 2025 est programmée pour le 16 mai 2025 à Château-Gontier..

9 - Le nombre d'adhérents entre 2023 et 2024 :

➤ 2023

- **13 523** cartes éditées (chiffre officiel GM national : 13 300 adhérents car arrêté au 12/9/23)
- Soit + 4,6 %
- 191 clubs
- 2 108 nouveaux (1 582 en 2022, 897 en 2021 et 1455 en 2020))
- Aucun arrêt de club
- 1 nouveau club : Saint Fort

➤ 2024

- A ce jour : **14 400** adhérents, soit 1 200 par rapport à l'année dernière à la même date, dont
 - Partenaires : 650
 - Augmentation : 550
- 1 030 nouveaux
- 2 arrêts : livré la Touche et Hardanges
- 3 nouveaux : Gesvres, Lhuisserie, Ménil
- Soit 192 clubs
- A venir : Lévaré,....

10 - Informations nationales

Yvon nous informe qu'il a donné sa démission du CA national.

11 – Fin de mandat de la vérificatrice aux comptes.

Mme FOURCAUT actuelle vérificatrice aux comptes, fera sa dernière assemblée générale cette année.

André nous propose une personne pour la remplacer, il s'agit de Mr Richard Verrier. Il doit être reçu par Yvon – Monique - Jean-Pierre – Jean-Michel.

12 – Formations PST

Il faut mieux programmer ces formations à l'automne plutôt qu'en début d'année où les agendas sont plus remplis.

2 nouvelles personnes vont faire la formation de formateurs de l'Ifra pour les formations PST. Il s'agit de Monique et André.

Les dates retenues pour 2024, sous réserve de disponibilité des salles, sont :

- Mardi 12 novembre 2024
- Lundi 25 novembre 2024

13 – Point sur les frais de déplacement

Actuellement les frais de déplacement de la fédération 53 sont remboursés à hauteur de 0,35 € du km

La Fédération nationale et l'union régionale remboursent à hauteur de 0,42 €/km

A compter de janvier 2025 la fédé 53 propose le remboursement de ces frais de déplacement à 0.38 €/km

Un vote est réalisé :

Votants : 29

Pour : 23

Contre : 4

Abstentions : 2

Adopté

14 – Questions diverses :

Christiane : AG des territoires. Peut-on inviter d'autres personnes

Au cours de la réunion Christiane avait soulevé la question du nombre de personnes à siéger au CA des clubs.

La CA de Générations Mouvement 53 préconise 10 % des adhérents avec un minimum de 6 et un maximum de 21.

Revoir les statuts types proposés aux clubs.

André : des mineurs peuvent-ils adhérer au club ? oui, chez Générations Mouvement, il n'y a pas d'âge, mais par l'intermédiaire des parents.

Une personne soulève la question qui lui a été posée par une de ses adhérentes au sujet de la réduction qu'elle n'a pas pu avoir lors de son changement d'optiques.

Opticiens : on ne peut pas cumuler deux réductions, si le praticien est déjà partenaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 00.

Le Président,

Yvon DELCOURT

La Secrétaire,

Jacqueline TERRIEN